



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 10/05/2022

INFLUENZA AVIAIRE

Levée de certaines mesures de restriction dans le Morbihan

La vigilance reste toutefois de mise

La situation liée à l'épizootie d'influenza aviaire que connaît la France depuis l'automne 2021 s'améliore nettement. Cette évolution favorable conduit le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation à abaisser le niveau de risque à « modéré » sur une grande partie du territoire métropolitain qui était placé en totalité en niveau de risque élevé depuis le 5 novembre 2021.

Dans le Morbihan, après la levée de la zone réglementée autour du foyer d'Ambon le 22 avril 2022, **la dernière zone réglementée mise en place autour des foyers de Peillac et de Saint Gravé, qui concernait vingt trois communes,¹ a été levée lundi**. Il n'y a donc plus de restrictions particulières aux mouvements de volailles et d'autres oiseaux captifs, et il est désormais possible de remettre progressivement en élevage des poussins. L'introduction de canetons provenant de zones réglementées reste en revanche encore interdite.

Toutefois, comme l'épizootie actuelle est marquée par une persistance de cas dans la faune sauvage et par une contamination forte de l'environnement par le virus, **le niveau de risque reste maintenu «élevé» dans le Morbihan**, comme dans 18 autres départements concernés par l'épizootie 2021-2022.

Ainsi les professionnels de la filière volaille et les particuliers doivent continuer de respecter strictement les mesures de biosécurité (**notamment la mise à l'abri des volailles**), sur l'ensemble du département et rester extrêmement vigilants.

La surveillance de la mortalité de l'avifaune sauvage est également une priorité et la découverte d'oiseaux sauvages morts doit faire l'objet d'une déclaration auprès du réseau de surveillance SAGIR au 02 97 47 02 83.

Pour rappel, la consommation de viande, foie gras et oeufs, et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volailles, ne présente pas de risque pour l'homme.

¹Les Fougerêts, Malansac, Peillac, Saint-Congard, Saint-Gravé, Saint-Martin-sur-Oust, Allaire, Caden, Carentoir, Cournon, La Gacilly, Limerzel, Pleucadeuc, Pluherlin, Rochefort-en-Terre, Ruffiac, Saint-Jacut-Les-Pins, Saint-Laurent-sur-Oust, Saint-Nicolas-du-Tertre, Saint-Perreux, Saint-Vincent-sur-Oust, Tréal et Bain-sur-Oust (35)

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex